

Le Creusot en Art et en Images



Le Concours de Photographies 2007-2008 Ville-Nature des Editions Ambre.Jaune.
Site internet : <http://ambre.jaune.free.fr/>



Le Creusot

en Art et en Images

Ville-Nature ! Entre guide touristique de voyage et beau livre, entre vitrine Internet de photographies d'Art et corpus touristique des sites les plus séduisants sur le thème Ville-Nature, le concours de photographies : "Le Creusot en Art et en Images" 2007-2008 est ouvert à tous les publics... Entièrement gratuit, le concours de photographies est ouvert aux professionnels, et, également, aux amateurs débutants.

Le concours de photographies : « Le Creusot en Art et en Images »

Internet : <http://ambre.jaune.free.fr/>

Les épreuves sont à expédier à

l'adresse électronique :

eric.ambre.jaune@hotmail.fr





Le Creusot

en Art et en Images

Règlement du Concours de Photographies Ville - Nature
« Le Creusot en Art et en Images » - 2007/2008

Article 1 : Objet du concours

Dans le cadre des œuvres ABC-Creusot et des Valorisations du Patrimoine Culturel et Bâti de la Bourgogne, les Editions Ambre.Jaune (<http://ambre.jaune.free.fr/>) en collaboration avec l'enseigne ABC-Creusot (http://laboutiqueajacques.com/ABC_Creusot.html) organisent un concours de photographies, suivi d'une exposition - publication. Il s'agit d'une part de faire découvrir la Ville-Nature au travers de clichés de photographes et, d'autre part, de participer à la sensibilisation et au maintien des ressources et activités rurales. Le thème photographié pourra traiter du patrimoine bâti, du tourisme, des hommes, des activités culturelles, de la nature, des paysages au niveau régional... Le sujet photographié devra valoriser un thème régional proche du Creusot. Le sujet traité ne devra pas donner de publicité aux enseignes privées. Les photographies à connotations publicitaires (ou permettant de reconnaître une enseigne) seront refusées sans exception.

Article 2 : Les participants ont une éthique

Le concours de photographies Ville nature « Le Creusot en Art et en Images » est ouvert à tous, amateurs ou professionnels, quelle que soit leur qualification.



Les participants garantissent qu'ils sont propriétaires des droits d'auteur des photographies proposées et devront forcément prouver qu'ils sont effectivement les auteurs des clichés retenus.

Les photographies dénotant un dérangement possible des espèces (par exemple la photographie d'oiseaux au nid, quelques insectes mis en conditions par des artefacts chimiques) ou plus généralement un non-respect d'un environnement de la part de l'auteur pour la prise d'image seront refusées.



Article 3 : Le déroulement du concours

Les résultats et la date de clôture pour déposer les épreuves seront annoncés par communication interne, et, éventuellement par voie de presse (journaux, revues), pour les médias associés.



Les photographes garantissent la pérennité d'une adresse Internet e-mail pour être avisé des évolutions et du bon déroulement du concours. Aucune correspondance postale n'est envisagée pour obvier les pertes de documents originaux. Pour participer au concours de photographies nature « Le Creusot en Art et en Images », aucun bulletin d'inscription n'est nécessaire. La réception des fichiers informatiques (exclusivement JPEG compressés à 1%) par messagerie électronique vaut pour toute participation. Le jury, qui ne participe pas au concours, est composé de cinq personnes (2 photographes, 1 architecte et 2 naturalistes). Le jury sélectionnera au maximum 60 œuvres graphiques (sans limitation de nombre par participant) et composera un visuel en infographie pour présenter les clichés gagnants.



Les décisions du jury
sont sans appel.

Article 4 : L'exposition

Les éditions Ambre.Jaune et L'ABC prennent à leur charge les frais de publication des images sélectionnées et assureront une médiatisation de qualité.



Pour rendre l'exposition plus vivante, chaque participant accompagnera ses épreuves d'un commentaire éclairé du sujet photographié.

Les notions purement techniques, (délai de prise de vue, matériels utilisés, lumières), ne seront pas publiées. Seules les observations naturalistes et les anecdotes relatives au sujet seront exploitées et éventuellement affichées lors de l'exposition.





Article 5 : Les épreuves acceptées

Seule les épreuves de très bonne qualité seront acceptées. Toutes images trop compressées seront rejetées. Le nombre de photographies envoyées par les photographes n'est pas limité.



Les épreuves seront à expédier à l'adresse e-mail suivante : eric.ambre.jaune@hotmail.fr ; Concours photo : « Le Creusot en Art et en Images ».

Pour une exploitation ultérieure (en accord avec le photographe) les Editions Ambre.Jaune pourront éventuellement demander un original des images dans une résolution optimale. (Un double de la diapositive, ou, pour les photographies numériques, un fichier informatique de haute résolution hébergé par le propriétaire sur un espace Internet personnel).

Aucune exploitation ou récupération des photographies papiers n'est réalisée par les Editions Ambre.Jaune. Pour toutes soumissions d'images le photographe recevra dans le mois courant un accusé de réception et un commentaire technique d'appréciation globale.

Les Editions Ambre.Jaune et l'ABC Creusot n'utilisent que la messagerie électronique eric.ambre.jaune@hotmail.fr pour exploiter les photographies et déclinent toute responsabilité en cas de piratage (exploitations détournées des épreuves ainsi piratées par les éventuels sites "aspirateurs"). Les Editions Ambre.Jaune accordent le plus grand soin technique et médiatique aux images proposées au concours.

Article 6 : L'utilisation non commerciale de l'exposition

Dans le cadre du partenariat avec des médias locaux, toute ou partie de l'exposition présentée initialement sur Internet (au minimum un quart des photographies lauréates afin d'en conserver l'esprit) pourra circuler dans plusieurs passerelles culturelles, sans rétribution des auteurs.

Les médias associés assureront alors à leurs frais les éventuels valorisations comme, par exemple, les encadrements de qualité.

Les Editions Ambre.Jaune et L'ABC Creusot accordent selon leurs souhaits la libre circulation de cette exposition en dehors de ses outils et peuvent décider de diffuser en série limitée le résultat sur un support électronique type cd-rom.

Les Editions Ambre.Jaune et l'ABC Creusot se réservent le droit de prêter, de réexposer ou de louer l'exposition pour valoriser le patrimoine naturel régional et promouvoir ainsi sa préservation. Après plusieurs exploitations culturelles une galerie de collection des médias pourra être réalisée et présentée sur le site Internet <http://ambre.jaune.free.fr/>



Article 7 : L'emploi des clichés

Les participants au concours de photographies Ville nature « Le Creusot en Art et en Images » autorisent gracieusement les organisateurs à reproduire sans contrainte une ou plusieurs photographies sélectionnées dans l'exposition Internet (et expositions dérivées) pour les nécessités de promotion dans les médias associés de la dite exposition (presse, affiche, flyer, composition infographique...) à but non lucratif.

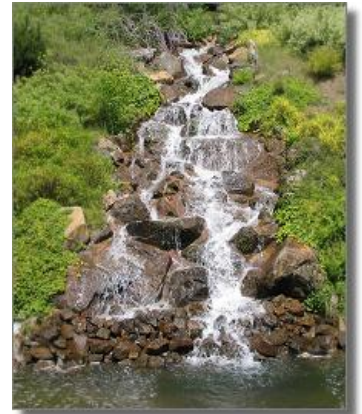


Le nom de l'auteur figurera obligatoirement sur les supports. Les Editions Ambre.Jaune se réservent le droit de diffuser gracieusement un document électronique (quelque soit son support), retraçant le concours. La figuration dans ce document ne donnera droit à aucun droit d'auteur.



Article 8 : Les renseignements sur les clichés et leurs auteurs

En cas de propositions d'achats de photographies exposées ou de demandes de renseignements sur les auteurs, les Editions Ambre.Jaune s'engagent à fournir gracieusement aux demandeurs potentiels les coordonnées des photographes concernés avec leur accord préalable..



Article 9 : Le respect de la propriété intellectuelle

Les Editions Ambre.Jaune s'engagent à ce que les photographies soient toujours légendées au minimum de la façon suivante :



Image : xxx

Date : xxx

Photographie originale : Monsieur, Madame xxx

Exposition : « Le Creusot en Art et en Images »

Internet : <http://ambre.jaune.free.fr/>

Article 10 L'acceptation du règlement

La participation au concours de photographies vaut pour l'acceptation complète de ce règlement.



Le dossier lauréat pour 2007-2008 :

http://laboutiquejacques.com/vachettes_compo_eg.jpg